



S o m m a i r e

► Dossier thématique : « Unions-Désunions »	
Introduction : Unions-Désunions, <i>Michel Messu, Gilles Séraphin</i>	3
L'amour conjugal, ou parvenir à se réaliser dans le couple. Réflexions théoriques sur l'amour et typologie de couples, <i>Emmanuelle Santelli</i>	11
Les fiançailles au début du XXI ^e siècle. Entre survivance et renouveau, <i>Wilfried Rault</i>	27
S'approprier les codes. Mise en scène et signification de la cérémonie du mariage pour les couples de même sexe, <i>Gaëlle Meslay</i>	41
Les effets perturbateurs du désamour sur l'organisation de la séparation, <i>Denis Hippert</i>	55
Les effets de genre de la séparation sur l'endettement des hommes et des femmes en Suisse : une analyse longitudinale, <i>Boris Wernli, Caroline Henchoz</i>	77
Maintenir le dialogue entre les parents : la priorité de l'après séparation, <i>Sébastien Dupont</i>	95
Une normativité familiale en tension. Soubassements de la conflictualité conjugale et familiale, <i>Gérard Neyrand</i>	109
► Varia	
Transformations de l'institution familiale dans l'Espagne contemporaine : de la norme à l'ouverture des possibles, <i>Laura Nattiez, Jose Santiago</i>	125
La perception de la famille et des liens chez les enfants confiés, <i>Nathalie Chapon</i>	137
► Notes de lecture/Vient de paraître	
« Père, mère, après séparation. Résidence alternée et coparentalité », Gérard Neyrand, Gérard Poussin, Marie-Dominique Wilpert, <i>par Serge Bédère</i>	157
« La famille aujourd'hui. Entre tradition et modernité », Sébastien Dupont, <i>par Isabelle Corpart</i>	163
« Parentés contemporaines », Journal des anthropologues, <i>par Yvan Droz</i>	167
« La passion du mariage », Florence Maillochon, <i>par Caroline Henchoz</i>	171

« La mort à l'école. Annoncer, accueillir, accompagner », Christine Fawer Caput, Martin Juliers-Costes, <i>par Sylvain Kerbouc'h</i>	177
« Libre comme un homme. La grande histoire de la pilule », Jonathan Eig, <i>par Anne Thevenot</i>	181
 Présentation des auteurs	185
 Appel à contribution Recherches familiales n° 16 : « Famille et protection ».....	191

Introduction

Unions-Désunions

Michel Messu, Gilles Séraphin

Le thème « Unions-Désunions », même restreint au champ de la famille et de la parenté, est vaste et a été largement abordé par les sciences sociales et historiques, par les sciences juridiques, par l'économie ou la philosophie. Cet appel ne vise pas à reproduire ce qui a été fait, ni même à l'actualiser. Il cherche d'abord à le compléter, à combler certaines lacunes et – peut-être surtout – à reformuler ce qui se joue aujourd'hui dans les manières de procéder aux unions et désunions. Ces questions étant régulièrement débattues dans l'espace public – des décisions émanant des institutions sociales qui ont à en traiter réactivent ces débats – il importe donc que les sciences sociales *lato sensu* consentent aussi à s'en saisir.

Certes la socio-anthropologie de la famille a bien établi que, dans nos sociétés, l'axe de structuration sociale était moins l'alliance des personnes que la filiation qu'elles allaient, éventuellement, créer ; faut-il pour autant renvoyer les unions qui s'établissent encore – quelles que soient les formes d'alliance qu'elles peuvent prendre – uniquement du côté de la sphère d'autonomie de l'individu, de ses *desiderata*, des affects et de ce qui serait devenu leur attribut majeur : leur inconstance ? N'y a-t-il pas toujours dans les unions qui se pratiquent, *de facto* ou *de jure*, quelques enjeux de structuration sociale qui persistent ? *A minima*, l'économie des sentiments, si on doit la prendre à la lettre, que l'observation porte sur la formation de l'union ou sur la pratique de la vie de couple, admet bien quelques effets d'ordre domestique – au sens de la *domus* notamment – qu'il convient d'analyser plus en profondeur.

Les effets de l'union, selon le statut qu'elle revêt, peuvent également être plus collectifs, que l'on considère l'ensemble d'une communauté ou l'ensemble d'une collectivité : dans certains pays, le statut de la filiation de l'enfant dépend du statut de l'union des parents (ex. : enfant « légitime » issu d'une union « légitime ») ; ou alors, les dispositifs de politiques sociales et fiscales prennent en compte le statut de l'union (par exemple en France, le quotient conjugal), y compris lorsqu'elle est rompue (par exemple, en France, la pension de réversion ou la prestation compensatoire).

Plus largement, l'autonomie affective des individus (la liberté de s'unir comme de se désunir) n'entraîne-t-elle pas des effets macrosociaux, en termes de politique publique par exemple, notamment en direction des enfants ? Ainsi, dans les pays d'Amérique latine et

particulièrement dans la Caraïbe, les chercheurs en sciences sociales et les responsables politiques s'interrogent sur les « modèles » de relations familiales et parentales transmis quand la pratique des unions séquentielles devient la règle, s'accompagnant d'une succession de situations de monoparentalité et de recompositions de ménages. Là où les pouvoirs publics avaient mis en place un pouvoir protectionnel fort, comme à Cuba, s'observe une sorte de transfert vers la collectivité de la prise en charge et de l'éducation de l'enfant. Mais là où ce n'est pas le cas, quels sont les effets sociaux que l'on peut observer en cas de désunion : prise en charge par les parents désunis ? par des tiers, y compris familiaux ? par une communauté proche ou par la collectivité ?

Depuis quelques décennies, en Europe notamment, avec l'augmentation des séparations des couples avec enfants, il est communément affirmé que le couple parental survit – et doit survivre – au couple conjugal. Même si la relation qui a porté le projet et/ou la réalisation d'enfants s'est estompée, voire s'est muée en désunion, la norme souvent partagée par les parents, l'entourage, les intervenants sociaux et juridiques et posée comme postulat dans les politiques publiques est que, pour le bien-être des enfants, le couple conjugal qui se délite doit se transformer, qu'il soit en situation de conflit ou en relation harmonieuse, en couple parental. Ce postulat peut être interrogé. Pour le bien-être des enfants, faut-il construire ce désormais fameux couple parental ? Si oui, dans quel contexte ? Au risque de faire perdurer, voire d'alimenter, une situation délétère pour la santé de chacun des parents et pour le développement de l'enfant ? Par exemple, en cas de violence conjugale, le bien-être de l'enfant exigerait selon certains auteurs, au nom de la protection de l'enfance, de casser la fiction du couple parental.

4

Par ailleurs, comment créer ce couple parental ? Le droit institue que, par principe, sauf décision judiciaire contraire, l'autorité parentale est toujours partagée après une séparation. Comment faire vivre ce partage ? Par exemple, en termes de droit, la distinction entre actes usuels, pour l'exécution desquels l'autre parent est *a priori* réputé être d'accord et actes non usuels, pour l'exécution desquels il est nécessaire d'avoir l'autorisation de l'autre parent, voire du juge aux affaires familiales chargé de la tutelle, fait l'objet d'une jurisprudence volumineuse. Le droit repose sur un présupposé : les parents sont capables d'échanger et de trouver des accords pour les actes qui engagent l'avenir de leurs enfants. En introduisant ce principe d'échange et d'accord, la relation de domination et de conflit peut reprendre toute sa place. Ainsi, lorsque les parents, habitant dans des pays différents, se réfèrent à des normes juridiques, elles aussi différentes. Comment dans le quotidien, les parents régulent-ils ce type de relation socialement normée, voire juridiquement imposée ? Comment les politiques publiques les accompagnent-elles ?

Autrement dit, il conviendrait de resituer les pratiques individuelles d'union et de désunion dans leurs contextes sociopolitiques et socio-économiques et étudier plus finement leurs effets sur ces derniers. Effets sociaux et psychosociaux, mais aussi effets institutionnels tant du côté des acteurs des politiques publiques (sociales, familiales, de protection de l'enfant...) que des acteurs du droit qui sont amenés à se prononcer sur les contentieux qui naissent des situations ainsi créées.

Par ailleurs, lorsque l'union et la désunion obéissent massivement à des « raisons » personnelles, l'inventaire de ces « raisons » mériterait des investigations plus poussées. On ne saurait

se satisfaire d'une notion aussi vague et polysémique que celle d'« inclination », engendrée par exemple par un niveau scolaire ou des origines géographiques ou sociales similaires. Cette « inclination » ne recouvre-t-elle que le sentiment amoureux et sa possible disparition ? Par-delà les motifs que peuvent faire valoir les individus concernés, n'y a-t-il pas une rationalité (des rationalités), notamment matérielle, et parfois parfaitement « assumée », qui commanderait les pratiques d'union et de désunion ? De manière générale, y compris lorsqu'on envisage des pratiques autrement normées du couple, plus « lâches », plus « frivoles », etc., ne voit-on pas émerger des conflits de rationalité qui pourraient rendre compte de bien des parcours entre union et désunion ?

Il est probablement nécessaire d'étudier sous un nouveau jour la question de savoir ce qui se trouve uni – et *a contrario* difficilement uni, comme par exemple des types de patrimoine – dans les unions pratiquées, et ce, quelle que soit leur forme empirique ou juridique. Si les statuts et les rôles de ceux qui forment un couple ont pu bouger historiquement, dans quelle proportion se sont-ils transformés ? Mais surtout, cela n'a-t-il pas fait émerger de nouvelles lignes de délimitation de ce que l'on est prêt à unir, à lier, voire à abandonner ou à fondre, dans une union ? Ce dont témoigneraient, en creux, les revendications soulevées lors de la désunion. Bien sûr, le registre des valeurs est ici à mobiliser, mais pas seulement. Dans l'union, il y a du matériel et du symbolique, voire de l'imaginaire (la part du « rêve »)...

On peut donc souhaiter, au-delà des schémas analytiques bien connus maintenant portant sur le « genre », que des analyses un peu plus circonstanciées viennent éclairer les enjeux de toutes natures qui traversent les unions et les désunions.

Un domaine particulier, insuffisamment exploré, mériterait lui aussi l'attention. Celui des « images » publiques données des unions et désunions, non seulement celles des personnages publics ou « people », mais encore celles que tout un chacun donne de soi sur les réseaux numériques par exemple. La société du spectacle que l'on ne cesse de mettre en avant, traverse-t-elle aussi la manière dont chacun, selon qu'il est « uni » ou « désuni », entend se présenter aux yeux des autres ? Plus précisément, qu'est-ce que les « images » (au sens large du terme) que l'on donne de soi veulent dire de soi et de la relation dyadique dans laquelle on peut se situer, quelle que soit la composition de celle-ci, hétérosexuée ou homosexuée ? Que se propose-t-on de signifier quand on exhibe ou cache son union ou sa désunion, puisque, par-delà les « images », ce sont les normes intégrées qui s'expriment ?

En somme, par cet appel à communications, la revue *Recherches familiales* souhaitait voir retravailler, plus en profondeur, certaines dimensions analytiquement pertinentes relatives au thème « Unions-Désunions »^[1]. Les articles proposés ont abordé maints de ces aspects. Après évaluation, les sept articles publiés dans ce dossier thématique en approfondissent quelques-uns. Ils n'ont pas épuisé le sujet ; le comité de rédaction de la revue espère que cet appel a contribué à relancer l'intérêt sur ce vaste thème d'étude qui allie à la fois les aspirations et stratégies les plus personnelles aux évolutions sociales et idéologiques par essence plus collectives.

[1] La première partie de cette introduction reprend ainsi le texte de l'appel à articles, initialement rédigé par Michel Messu et Gilles Séraphin, mais très largement amendé par l'ensemble des membres du comité de rédaction. Qu'ils en soient par cette note remerciés.

Emmanuelle Santelli (« L'amour conjugal, ou parvenir à se réaliser dans le couple. Réflexions théoriques sur l'amour et typologie des couples ») ouvre ce dossier thématique, en conduisant une réflexion sur un thème qui, jusqu'à une date récente, n'a guère été abordé de front dans la sociologie française du couple : l'amour. Pourtant, l'amour est une dimension centrale des liens conjugaux et familiaux. Il est également au centre des questionnements qui fondent la discipline puisqu'il permet d'aborder à la fois le processus d'individualisation, saisi à travers l'affirmation de soi, et la manière dont ces liens socialisent les individus. Dans un premier temps, l'auteure propose une réflexion théorique sur l'amour (en général) en vue de se demander s'il est comparable à l'amour conjugal. Aux trois composantes de l'amour (amitié, passion, désir) identifiées par Francis Wolff, elle propose d'en ajouter une quatrième, la réalisation de soi. Les résultats empiriques sont présentés grâce à une typologie de l'amour conjugal qui permet de décliner ses modalités selon les caractéristiques sociales des couples.

Wilfried Rault aborde ensuite la question, ancienne mais aussi très actuelle, des fiançailles (« Les fiançailles au début du XXI^e siècle. Entre survivance et renouveau »). Que sont devenues les fiançailles dans un contexte de déclin quasi continu du mariage ? À partir d'une exploitation de l'enquête *Étude des parcours individuels et conjugaux* réalisée par l'Ined et l'Insee en 2013-2014, il étudie la pratique des fiançailles qui précèdent un mariage au tournant du XXI^e siècle. L'approche permet d'abord d'observer que la pratique est loin d'être crépusculaire. Sont d'abord explorées les différences entre les personnes dont le mariage a été précédé de fiançailles et les autres. Dans un deuxième temps, c'est le contenu même des fiançailles qui est analysé. Loin de renvoyer à une diversité formelle homogène, les fiançailles se déclinent de manières multiples : aux côtés de la figure ancienne qui associe les familles, il existe des fiançailles « privatisées », strictement circonscrites au couple et à l'inverse des fiançailles qui associent des cercles sociaux plus larges, notamment les réseaux amicaux aux côtés des parentèles. En dépit de cette diversification formelle, les fiançailles demeurent toutefois associées à des formes de classicisme matrimonial, notamment aux mariages correspondant à des premières unions, religieux, sans cohabitation préalable. Entre survivance d'une pratique rituelle ancienne et renouveau, cette mutation des fiançailles est l'une des expressions d'une recomposition rituelle observable plus largement dans le rituel matrimonial.

Gaëlle Meslay (« S'approprier les codes. Mise en scène et signification de la cérémonie du mariage pour les couples de même sexe »), quant à elle, aborde toujours ce thème de l'union, en portant son regard sur le mariage et en le focalisant sur les couples de même sexe. En effet, dans le contexte des transformations du mariage depuis les années 1970, son ouverture récente à des partenaires de même sexe représente un tournant majeur. Or, l'étude de la mise en scène choisie par ces couples permet de mieux comprendre les significations qu'ils/elles souhaitent donner à leur union, une possibilité jusqu'alors inaccessible. Plus précisément, il s'agit pour elles/eux de matérialiser très concrètement le choix du mariage, motivé par des raisons juridiques, familiales, militantes et/ou symboliques, au travers des différents usages du rituel. La cérémonie matrimoniale, loin d'être laissée de côté depuis l'accroissement des formes d'union plus souples (Pacs, concubinage), représente au contraire un enjeu pour la définition du couple. Son analyse sur une situation précise, le mariage pour les personnes de même sexe, permet d'embrasser du regard une scène plus large, la représentation d'une union instituée aujourd'hui dans la société française.

Denis Hippert introduit avec son article, intitulé « Les effets perturbateurs du désamour sur l'organisation de la séparation », le thème de la désunion. Banalisation des séparations et du divorce, d'une part, dédramatisation des procédures, d'autre part, pourraient laisser penser que les désunions se déroulent désormais sans heurts et sans souffrance. Et pourtant, il est possible que l'organisation de la séparation se passe mal pour les conjoints et qu'ils divorcent par consentement mutuel. C'est ce décalage qu'il se propose d'étudier en explorant les effets perturbateurs du désamour au cours d'une séquence particulière de la « carrière » relationnelle de certains couples : de la rupture conjugale jusqu'à la cessation de cohabitation. À partir d'une analyse d'une dizaine de cas issue d'une enquête par entretiens approfondis, menée auprès d'hommes et de femmes de milieux sociaux différents, séparés ou divorcés et en cours de séparation et de divorce, Denis Hippert montrera comment les états que provoque le désamour chez le conjoint aimant et chez le conjoint aimé sont susceptibles d'affecter la distribution des rôles parentaux, des avantages pratiques et matériels, des sentiments de sympathie et de loyauté générateurs de disponibilités et de solidarités.

La séparation revêt des conséquences d'ordre matériel. Alors qu'en France comme en Suisse plus de 40 mariages sur 100 s'achèvent par un divorce, Boris Wernli et Caroline Henchoz (« Les effets de genre de la séparation sur l'endettement des hommes et des femmes en Suisse : une analyse longitudinale ») constatent que peu de recherche ont porté sur les conséquences d'une séparation sur l'endettement individuel. Leur étude longitudinale fondée sur les données du panel suisse de ménages rend compte des risques accrus d'endettement global pour les parents ainsi que pour les personnes qui conservent un lien de codépendance économique après la séparation. Elle relève les effets négatifs cumulés de la séparation pour les pères séparés qui obéissent au modèle familial et de rupture dominant. Elle souligne également les conséquences plus contrastées de la séparation sur l'endettement des femmes, certaines parvenant à entrer dans une logique d'émancipation financière en se libérant de leurs arriérés de paiement alors que d'autres gèrent leurs dettes au prix d'importantes difficultés économiques mais sans que cela n'affecte forcément leur niveau de satisfaction.

Sébastien Dupont (« Maintenir le dialogue entre les parents : la priorité de l'après séparation ») traite du même thème, celui des ruptures familiales, sous un autre aspect. Il revient sur un principe qui est, paradoxalement, à la fois consensuel et négligé : le maintien d'un dialogue cordial entre les parents est essentiel pour assurer l'équilibre des relations après la séparation parentale, aussi bien pour les adultes que pour les enfants. Bien que la plupart des professionnels s'accordent sur cette perspective, rares sont les dispositifs qui œuvrent directement avec cet objectif, à l'exception des services de médiation familiale, qui demeurent sous-utilisés. Aujourd'hui encore, la majorité des actions (psychologiques, sociales, éducatives et juridiques) qui sont proposées aux familles se concentrent sur la « périphérie » de la relation entre parents (les liens entre chaque parent et chaque enfant, la situation psychologique de chaque protagoniste, la définition des temps de résidence, le bon versement des pensions alimentaires...). Sébastien Dupont vise ainsi à mettre en lumière les multiples freins qui empêchent les parents (et les professionnels qui les accompagnent) d'améliorer ou de rétablir le dialogue parental et les conséquences qui en découlent. Il s'agit ainsi pour lui de présenter au final plusieurs pistes de réflexions visant à permettre une évolution des pratiques.

Gérard Neyrand (« Une normativité familiale en tension. Soubassements de la conflictualité conjugale et familiale ») propose un article que nous avons décidé *in fine* de placer dans ce dossier thématique, puisqu'il replace le sujet de l'union-désunion dans une approche plus large. Dans une perspective pluridisciplinaire, Gérard Neyrand interroge du point de vue du renouvellement du statut de la norme dans la gestion sociale, la reconfiguration des relations conjugales et familiales propre au passage dans la seconde modernité. Il estime que d'une société où l'institutionnalisation des rapports sociaux s'exprime dans la rigueur donnée à la loi, on est passé à une société où les normes juridiques s'évertuent à encadrer les évolutions des mœurs, au regard de la diversification des normes sociales. Les séparations conjugales constituent un indicateur parmi d'autres de la difficulté, diversement exprimée selon les milieux sociaux et les genres, à un renforcement de la régulation sociale par intériorisation des normes, tant s'y entrecroisent le renouvellement des cadres de l'imaginaire social et ses expressions symboliques antérieures, la force des représentations sociales conscientisées et la prégnance de l'archaïque des investissements inconscients, les contradictions des rapports sociaux et leur rationalisation par le juridique...

Ce dossier thématique « Unions-Désunions » est complété dans la partie « Varia » par deux autres articles.

Le premier, de Laura Nattiez et de Jose Santiago (« Transformations de l'institution familiale dans l'Espagne contemporaine : de la norme à l'ouverture des possibles ») propose une analyse des transformations de l'institution familiale en Espagne du franquisme à aujourd'hui en étudiant trois éléments révélateurs du processus de désinstitutionnalisation : la vie de couple et le mariage, la parentalité, la relation entre féminité et maternité. Cette étude s'appuie sur deux enquêtes qualitatives (l'une composée de quatre-vingts entretiens menés auprès d'Espagnoles nées dans les années 1930 et 1950, l'autre constituée de soixante-dix entretiens et de seize groupes de discussion) ainsi que sur des statistiques produites par des organismes publics. Grâce à l'étude de ces matériaux, les auteur.e.s concluent que si la famille nucléaire est toujours majoritaire en Espagne, elle cesse d'être l'unique modèle envisageable. Les individus jouissent aujourd'hui d'une marge de manœuvre plus grande afin de définir le type de famille dans lequel ils souhaitent vivre et ne font plus l'objet d'une implacable stigmatisation sociale lorsqu'ils s'éloignent du modèle dominant.

Le second, de Nathalie Chapon (« La perception de la famille et des liens chez les enfants confiés »), aborde la question spécifique et singulière de ce qui fait famille pour des enfants séparés de leurs parents et accueillis en famille d'accueil. Elle questionne les dimensions familiales et parentales, les liens affectifs et électifs développés avec les parents, la famille d'accueil et les enfants présents au sein de cette famille. Quelle est la perception de la famille pour les enfants confiés ? Qu'est-ce qu'une famille et qui en fait partie ? Quels sont les sentiments exprimés vis-à-vis des parents et de la famille d'accueil ? L'auteure présente une partie des résultats d'une recherche réalisée sur ces questions auprès des enfants confiés, des parents mais aussi des familles d'accueil. Le tissage de liens s'exprime différemment selon les situations de placement et les histoires de vie des enfants confiés et des familles. Être séparé de ses parents et vivre au sein d'une famille dans un système de protection de l'enfance n'est pas aisé et confronte les enfants à bien des interrogations sur le « familial » et le « parental ». L'enfant confié vit une histoire familiale singulière composée de diffé-

rents liens significatifs pour lui, de sentiments d'appartenance qu'ils soient d'origine et/ou d'accueil ouvrant ainsi à une possible affiliation et à des configurations familiales bien identifiées.

Dans une dernière partie, la revue *Recherches familiales* vous propose six recensions d'ouvrages récemment parus.